



C. SCIT 2664
-06

Le 1^{er} avril 2009

Concerne : Tâche n° 24 du programme de travail du Groupe de travail du SCIT
sur les normes et la documentation :
rapports techniques annuels pour 2008 sur les activités d'information
en matière de brevets

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir d'inviter votre office à faire parvenir au Bureau international
un rapport technique annuel (ATR) sur ses activités d'information en matière de
brevets pour l'année 2008.

En vue de faciliter la publication des rapports techniques annuels sur le
site Web de l'OMPI, vous êtes prié d'utiliser le système de gestion des ATR en
ligne qui est à disposition dans la partie du site Web de l'OMPI consacrée aux
ATR (<http://www.wipo.int/scit/fr/atrs/>). Sur ce site, vous trouverez les éléments
qu'il est recommandé de faire figurer dans les ATR sur les activités
d'information en matière de brevets. Ces éléments ont été approuvés par le
Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité
permanent des techniques de l'information (SCIT) lors de sa neuvième session en
février 2008 (voir les paragraphes 64 à 70 du document SCIT/SDWG/9/12). Le
site mentionné ci-dessus présente également des directives concernant
l'élaboration des ATR au moyen de ce système. Ces directives contiennent la
marche à suivre pour accéder au système de gestion des ATR. Nous vous
remercions de bien vouloir utiliser ce système pour préparer votre ATR au lieu
d'envoyer celui-ci sur papier ou par courrier électronique.

/...

Lors de la préparation du rapport technique annuel, veuillez y inclure tout renseignement relatif à des changements imminents ou prévisibles dans les méthodes de travail de votre office, en particulier en relation avec des projets d'automatisation concernant les brevets et les modèles d'utilité.

Les éventuelles questions ou observations concernant les ATR ou l'utilisation du système de gestion des ATR sont à envoyer à l'adresse électronique suivante : *ATR.mail@wipo.int*.

Comme dans le passé, le Bureau international mettra les rapports techniques annuels pour 2008 à disposition dans la partie du site Web de l'OMPI consacrée aux ATR (<http://www.wipo.int/scit/fr/atr/>), où l'on trouve aussi les rapports techniques annuels pour les 10 années précédentes.

J'aimerais vous rappeler que, conformément à la décision prise par le SDWG à sa huitième session, tenue en mars 2007, les offices de propriété industrielle ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont invités à informer les parties intéressées que les ATR sont disponibles sur le site Web de l'OMPI et de mettre, sur leur propre site Web, un avis relatif aux ATR comprenant un lien vers la page Web des ATR (<http://www.wipo.int/scit/fr/atr/>).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire parvenir votre rapport technique annuel au Bureau international le 15 juillet 2009 au plus tard.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Angel López Solanas
Chef
Section des Normes de l'OMPI